



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-RIVIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Grande-Rivière tiendra une séance extraordinaire le 20 janvier 2026 à 19h, à la salle du conseil municipal sise au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, à Grande-Rivière pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Le règlement de taxation VGR-750, ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026, sera adopté lors de cette même séance extraordinaire.

Donné à Grande-Rivière, ce 11 janvier 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 11^e jour janvier 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour janvier 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière